



COMMUNIQUÉ

LA PÊCHE, LE 10 JUILLET 2019

LES RAPPORTS VOISINAGES

Plus d'une centaine de fois par année, vos policiers sont appelés à intervenir auprès de citoyens éprouvant certaines problématiques de voisinage qui, après vérifications, s'avèrent de nature civile et non policière. Ce type d'interventions survient couramment en période estivale et demande énormément de temps aux policiers afin de faire la lumière sur les circonstances exactes de la situation. Dans la majorité des cas, la problématique peut se régler à l'amiable en discutant simplement avec l'autre partie impliquée. Une bonne communication entre voisins est normalement la clef du succès et évite une implication policière qui, en bout de compte, n'est pas la solution appropriée, et ce, puisqu'il s'agit d'un litige de nature civile.

Dans certains cas, la loi pénale et criminelle pourrait être appliquée par les policiers (exemple : constat d'infraction émis ou arrestation pour menaces ou voies de fait) mais chose certaine, nous vous suggérons fortement d'essayer de résoudre la situation entre voisins avant que le tout dégénère et que nous soyons impliqués.

Afin de vous aider avec ces situations existentielles, nous vous invitons à prendre connaissance de l'information se trouvant au lien suivant :

<https://www.justice.gouv.qc.ca/vos-differends/rapports-de-voisinage/> .

Il s'agit d'information provenant du Ministère de la Justice du Québec concernant les « Rapports de voisinage ».

Bonne lecture et n'hésitez pas à retransmettre cette information.

-30-

Pour plus de renseignements composez le

Sergent Martin Fournel
Section Relations communautaires et à la Prévention
Service de la Sécurité publique
MRC des Collines-de-l'Outaouais
7, chemin Edelweiss
La Pêche (Québec) J0X 3G0
819-459-2422 ext.3262
819-661-0656 Cellulaire

PRESS RELEASE

LA PÊCHE, JULY 10TH, 2019

BEING A GOOD NEIGHBOUR

More than a hundred times a year, our police officers are called upon to intervene with citizens facing neighbourhood related problems that, after verification, turn out to be of a civil nature and not police related. This type of intervention normally occurs more frequently during the summer months and requires a lot of police time in order to shed some light on the exact circumstances of the situation. In the majority of the cases, the problem can be resolved amicably by simply discussing with the other party involved. Good communication between neighbours is normally the key to success and avoids a police intervention which, in the end, is not the appropriate solution, since it is a civil litigation.

In some cases, the penal and criminal law could be applied by police officers (example: infraction being issued or arrest for threats or assault) but we strongly suggest that you try to resolve the situation between neighbours, and before it gets out of hand and that we are involved.

In order to assist you with existing situations, we invite you to read the information available at the following link:

<https://www.justice.gouv.qc.ca/vos-differends/rapports-de-voisinage/>

This information is provided by the Quebec Ministry of Justice regarding "Being a good neighbour".

Enjoy your reading and do not hesitate to pass on this information.

-30-

For further information, please contact

Sergeant Martin Fournel
Public Relations and Prevention Section
Public Security Service
MRC des Collines-de-l'Outaouais
7 Edelweiss Road
La Pêche, Quebec J0X 3G0
819-459-2422 – extension 3262
819-661-0656 (cell phone)